

QUESTIONDE M. FOURNY À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « LA DÉCLARATION D'UN MEMBRE DU GOUVERNEMENT CONCERNANT LE REFUS D'ACCORDER LA DÉCHARGE AUX ADMINISTRATEURS DE DEXIA »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question de M. Disabato à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « la position des représentants wallons à l'assemblée générale de Dexia », la question de M. Fourny à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « la déclaration d'un membre du gouvernement concernant le refus d'accorder la décharge aux administrateurs de Dexia » et la question de M. Mouyard à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « les divergences affichées au sein du Gouvernement wallon sur la décharge à accorder aux administrateurs de Dexia ».

M. le Président. - La parole est à M. Fourny pour poser sa question.

M. Fourny (cdH). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, je vous interpelle aujourd'hui sur la question, en votre qualité de ministre de tutelle de la FIWAPAC qui détient, en fait, les participations de la Région wallonne dans le holding. Je m'étonne donc – et c'est la raison pour laquelle je vous adresse cette question – de voir la sortie d'un des ministres de ce gouvernement, s'exprimer, au nom de ce gouvernement, quant à l'attitude que celui-ci va avoir dans le cadre de l'assemblée générale du holding qui se tiendra cet après-midi. J'aimerais savoir s'il y a effectivement eu, au sein du gouvernement, débat sur la question et si le gouvernement avait à prendre position sur la question puisque cette compétence ne lui revient pas en propre, mais qu'elle revient à la FIWAPAC. J'aimerais donc que vous puissiez nous éclairer quant à cela et savoir comment les choses se sont déroulées. Je voudrais savoir quelle est la position du gouvernement par rapport à la sortie d'un de ses ministres, vice-premier en l'occurrence, sur le sujet alors que cela ne relève pas de sa compétence et que c'est la seule FIWAPAC qui est compétente.

Deuxièmement, Monsieur le Ministre, par rapport à la situation, je pense qu'effectivement, la décharge qui doit être donnée aujourd'hui aux administrateurs ne porte que sur l'exercice de l'année 2011 et que cette année 2011, par rapport aux responsabilités antérieures, n'a absolument rien à voir, que la période critique a été celle qui est survenue durant la crise des années 2009 et suivantes. Là, j'aimerais également vous entendre sur le fait de savoir si vous avez des informations plus précises sur une éventuelle problématique au niveau de la gestion du holding et de sa fin de vie sur l'exercice de l'année 2011 et dans le courant de cette année 2012.

Enfin, ne serait-il pas opportun de se poser la question, au sein de ce parlement, de savoir si nous ne pourrions pas procéder à des auditions, à tout le moins des administrateurs de la FIWAPAC, mais également à un de nos administrateurs wallons, M. Kubla qui fait partie de ce holding et qui, lui, y est depuis longtemps. Il en connaît l'histoire, les engagements qui ont été pris. Il serait peut-être aussi utile de l'entendre s'exprimer sur cette question. Dommage qu'il ne soit pas là aujourd'hui, mais nous pourrions peut-être, dans les jours ou les semaines à venir, l'entendre sur la responsabilité que celui-ci peut entrevoir, au travers du mandat qu'il a exercé au sein de cette institution. Je pense que cela pourrait permettre d'avoir une certaine cohérence entre le mandat qu'il a pu exercer et les propos qui sont tenus par le Ministre Reynders au niveau fédéral et des récentes déclarations qu'il a pu faire.

M. le Président. - La parole est à M. Mouyard pour poser sa question.

M. Mouyard (MR). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, dans ce dossier, je dois vous dire que j'ai rarement vu, dans un exécutif, un ministre sauter à pieds joints dans le plat des compétences d'un de ses collègues.

Ce matin, je ne me suis pas étranglé quand j'ai lu la presse. C'est un peu avec le sourire que j'ai regardé tout cela, mais aussi stupéfait, tant les déclarations des uns et des autres peuvent avoir des conséquences relativement graves sur l'avenir, en ce compris des finances de notre pays. Les échanges sont d'une virulence exceptionnelle. Du côté Ecolo, on dit que le Ministre Marcourt a une incompréhensible compassion pour les administrateurs de société. Du côté socialiste, on rétorque

que le Ministre Nollet, « ce chevalier blanc », ferait peut-être bien de s'occuper de ses affaires. Certains observateurs parlent carrément de guerre au sein du Gouvernement wallon. (*Rumeurs*)
Je dois vous dire c'est vrai que je suis peut-être plus jeune parlementaire que certains d'entre vous, mais, de ma courte expérience, je n'ai jamais vu ceci. Il suffit de voir aussi les précédents échanges qui ont eu lieu dans les précédentes questions d'actualité pour s'en rendre compte.

Et M. le Ministre Marcourt de compléter, en disant que, s'il n'y a pas unanimité au sein du Gouvernement wallon, il y aurait, de la part de la FIWAPAC, la décharge qui serait accordée aux administrateurs du Holding Dexia.

La question que je me pose maintenant, c'est de savoir lequel de vous deux va finalement se coucher, lequel aura gain de cause. Est-ce celui qui sort dans la presse en criant, en faisant le chevalier blanc, en disant : « Non, on ne peut pas accorder la décharge aux administrateurs », ou est-ce réellement celui qui a la tutelle du dossier et qui a la tutelle de la FIWAPAC ? En tout cas, il y en a bien un de vous deux qui va devoir se coucher, qui va devoir laisser l'autre remporter la partie dans ce dossier-là. Je suis vraiment impatient de pouvoir vous entendre, Monsieur le Ministre, pour savoir réellement quel est le mandat qui est donné aux représentants de la FIWAPAC, aujourd'hui, à cette assemblée générale et pour voir réellement, comme je le dis, lequel de vous deux va finalement courber l'échine devant l'autre après ces déclarations matamoïresques.

Je pense aussi que, lorsqu'on fait de telles déclarations matamoïresques et que l'on doit finalement courber l'échine, plier, se coucher, qu'on doit aussi parfois en tirer les conclusions. Mais tout cela vous appartient.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Quel débat passionnant ! La Wallonie représente 2% du capital de Dexia Holding et il y a une majorité d'actionnaires qui vont décider et qui prendront la résolution qui s'imposera à tous.

On peut alors jouer à la grenouille qui se fait aussi grosse que le boeuf, on peut s'envoyer des invectives, on peut raconter ce qu'on veut, on peut écouter M. Reynders effectivement dire qu'il a trouvé pire ministre des finances que lui-même. Tout cela est intéressant, mais est assez navrant. Il y a deux aspects dans ce dossier. Il y a un aspect purement juridique, qui est le respect du Code des sociétés et qui donne un certain nombre de conséquences au fait d'attribuer ou non ce qu'on appelle « donner la décharge aux administrateurs » pour la gestion de l'exercice donné. On peut, à un certain moment, se demander si, effectivement, la gestion de Dexia n'a pas été mauvaise, mais au contraire, aurait été catastrophique. C'est entre les deux qu'on doit se poser cette question. Cela touche-t-il 2011 ? Cela touche-t-il la manière dont la société dont on doit gérer la décharge d'un administrateur ? C'est une vraie question juridique et, aujourd'hui, ce qui est très intéressant, c'est qu'aucun intervenant ne dit : « Voilà l'acte qui pose difficulté, voilà ce que je reproche au conseil d'administration, voilà ce que je reproche à un administrateur ». Parce que la décharge ne doit pas nécessairement être donnée collectivement, elle peut être donnée individuellement.

Aujourd'hui, nous n'avons pas ces éléments qui sont de dire : « Nous avons un reproche, une question ». Le fait de donner la décharge aux administrateurs empêche-t-il de se retourner contre ceux-ci ? Non. Dans la mesure où la décharge ne pose que sur que sur l'*actio mandati*, comme disent les juristes, et pas du tout sur des actes individuels : le fait d'avoir scellé des éléments, d'avoir commis des actes. D'ailleurs, la société pourrait encore se retourner contre ces administrateurs dans la mesure où un préjudice serait soumis.

La question que l'on pose aujourd'hui n'est pas de cet ordre-là ! D'ailleurs, que l'on additionne l'État belge, la Région flamande ou la Région wallonne dans cette affaire, ne change rien : nous sommes ultra-minoritaires. Si les actionnaires français Arco votent la décharge, c'est plié. Essayons de voir un autre problème qui est d'une autre nature, d'une nature politique. On peut comprendre que, quelque part, nos citoyens aient du mal à suivre le fait que, alors qu'il y a eu un désastre économique qui a obligé non seulement l'État belge à racheter Dexia Banque Belgique pour transformer celle-ci en Belfius mais aussi à donner pour des dizaines de milliards d'euros des garanties à Dexia Holding de manière à éviter le défaut de paiement, reconnaissons que le Gouverneur de la Banque nationale a

ajouté à la confusion en disant : « Il faudra recapitaliser d'urgence Dexia Holding, faute de quoi nous aurons un défaut de paiement ».

Là se pose une autre question : quelle attitude a-t-on, non pas à l'égard du droit – aujourd'hui, personne ne met juridiquement en cause un élément permettant de justifier la raison pour laquelle il ne faudrait pas donner la décharge, mais une question qui relève de l'élément de trouble que la population pourrait avoir entre l'inéquation juridique et l'adéquation politique ? C'est vrai que beaucoup de concitoyens ont du mal à se dire que, tout compte fait, il n'y a pas de responsables. Je ne suis pas pour les commissions d'enquête où on va mettre des gens sur le grill en stigmatisant l'un ou l'autre. Je me permettrai d'être en désaccord total avec M. Fourny sur cette question. Il est évident que nous sommes face à un désastre et qu'il y a eu des commissions d'enquête au niveau fédéral sur cet élément. Dans ces conditions, dire qu'il y a peut-être un geste symbolique à faire, est peut-être un élément important. Nous sortons alors du champ du droit pour donner à notre population le signal que nous avons entendu ce qu'elle nous a lancé comme message.

Le dernier élément sur lequel je voudrais intervenir vise à savoir si c'est du ressort du gouvernement. Non, parce que cela n'a pas été évoqué en gouvernement et qu'il n'est pas indispensable que le gouvernement décide pour prendre attitude. Y a-t-il des contacts à l'intérieur du gouvernement ? Oui. Y a-t-il des contacts entre les gouvernements ? Oui.

La Belgique, malgré son côté pluriel, peut aussi faire en sorte de se parler.

Quelle attitude allons-nous prendre ? Premièrement, nous allons écouter les rapports qui vont se dérouler en assemblée générale. Nous souhaitons que l'ensemble des autorités belges se mettent d'accord sur un point de vue unique et, dans ces circonstances, sauf s'il y avait consensus au sein de l'assemblée générale sur une autre attitude en sachant que, comme je l'ai dit tout à l'heure, quoi qu'il arrive, d'après ce que je sais, une majorité va donner décharge aux administrateurs. C'est la position de l'abstention à l'égard de cette décharge que nous demanderons à notre représentant de présenter.

M. le Président. - La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - Je remercie M. le Ministre pour la réponse qu'il a apportée et les éclaircissements qui ont été aussi apportés. Je pense que ce dossier reviendra sous des aspects plus juridiques mais aussi politiques au regard d'éventuelles contributions complémentaires que les autorités publiques seront amenées à apporter, si on en croit les différentes déclarations, notamment du Gouverneur de la Banque nationale, pour ce qui concerne le volet Belfius. Je pense que le volet du holding, en définitive, n'est toujours pas clos et que, demain, il y aura des comptes à rendre d'une manière ou d'une autre et j'espère bien que les autorités – même si nous ne représentons que 2% ou 2,5% du capital – s'attelleront à trouver les origines et les problèmes qui ont été posés dans ce dossier.

M. le Président. - La parole est à M. Mouyard.

M. Mouyard (MR). - La Belgique est évidemment le pays du compromis mais elle est aussi le pays du surréalisme. Dans ce cas-ci, on va parler de compromis puisqu'aucun d'entre vous deux ne va perdre la face vis-à-vis de l'autre et puisque, finalement, c'est l'abstention que la FIWAPAC va devoir porter. J'entends bien, Monsieur le Ministre, que l'on est dans le symbolique puisqu'effectivement, les entités fédérées additionnées au Fédéral ne peuvent pas, à elles seules, emporter une décision au sein de l'assemblée générale. Mais justement, quand on est dans cette symbolique, je pense qu'à un moment donné, il faut avoir le courage politique de ses opinions et ne pas se laisser tenter par des déclarations fracassantes, puis, de devoir venir faire l'exercice que vous nous avez fait aujourd'hui et que je comprends, Monsieur le Ministre. Ce n'est pas vous. Mais nous sommes dans le compromis, nous, comme d'habitude, de la part de ce gouvernement « Olivier ».